

**Département**  
**de**  
**VAUCLUSE**

**SYNDICAT des EAUX**  
**DURANCE-VENTOUX**  
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

***EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT***

***ARRETE du PRESIDENT***

\*\*\*\*\*

**ARRETE N° 16-2023 : DELEGATION DE SIGNATURE**

**Mme Delphine SOUTHON - Ingénieur contractuel**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE -VENTOUX ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10, conférant au Président le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature et certaines attributions qui lui ont été confiées par l'organe délibérant ;

**CONSIDERANT** que les services techniques du Syndicat assurent, notamment, des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre interne pour la mise en œuvre des programmes d'investissement de la collectivité ;

**CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité syndicale il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mme Delphine SOUTHON, Ingénieur contractuel, exerçant les fonctions de responsable du service Maîtrise d'œuvre Réseau ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée, sous ma responsabilité et ma surveillance, à Mme Delphine SOUTHON pour :

- Délivrer tous ordres de service, établir tous procès-verbaux et procéder aux constats contradictoires nécessaires à l'exécution des contrats de travaux, prestations intellectuelles et services ;
- Valider les décomptes mensuels, les décomptes finaux et factures établis par les entreprises ;
- Rendre les avis techniques sur les demandes d'autorisation du droit des sols transmises par les collectivités adhérentes.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Madame le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et copie en sera adressée à Madame la Préfète et à Monsieur le comptable du Service de gestion Comptable d'Avignon.

Cheval-Blanc, le 20 octobre 2023

Certifié conforme au registre du Syndicat

Le Président,  
Gérard DAUDET



Notifié à l'agent le :  
(date et signature)